

**Point 18. Complexe des Griottes.- Remplacement du revêtement synthétique des deux terrains.- Approbation du projet, de l'estimation, du mode de passation du marché et du financement de la dépense.**

**Point 19. Complexe des Griottes.- Remplacement du revêtement synthétique des deux terrains.- Approbation de l'engagement de la commune pour le libre accès aux deux communautés linguistiques des deux terrains synthétiques.**

**M. Hayette** estime que le dossier des Griottes reflète de façon emblématique la gestion chaotique de la majorité.

Les riverains se sont manifestés pour réclamer une baisse de la fréquentation des terrains ainsi que la préservation de la réserve naturelle du Kinsendael.

Le groupe socialiste est intervenu régulièrement pour proposer des solutions à des problèmes tels que les nuisances sonores ou le stationnement illicite des voitures.

Mais le Collège l'a caricaturé en le présentant comme un groupe « anti-foot », alors qu'il demandait juste un peu de respect pour les riverains.

Il faut installer un ou deux murs anti-bruit le long de la buvette, limiter la fréquentation des terrains et interdire l'usage des tambours et cornets durant les compétitions sportives, afin de réduire la pollution sonore.

Sous l'ancienne législature, la majorité avait décidé de transformer les terrains traditionnels en terrains synthétiques en remplaçant le gazon par des billes noires composées de granules de pneus. Ce procédé était censé réduire les frais d'entretien et donner un caractère plus professionnel au terrain de sport.

Le comité de quartier est venu exposer ses griefs à l'égard des nuisances sonores et lumineuses dans le cadre d'une interpellation citoyenne.

Les pelouses synthétiques ont montré leurs limites. Les études n'ont pas encore pu prouver de manière irréfutable que ces granules affectent la santé des sportifs mais leur effet néfaste sur la biodiversité est bien établi.

Les eaux de pluie qui s'écoulent du second terrain vers la réserve naturelle du Kinsendael contaminent de manière irrémédiable les eaux de source, et aucun membre de la majorité ne s'en émeut !

Ces terrains de sport constituent aussi de véritables îlots de chaleur en plein milieu d'un quartier résidentiel vert à proximité de la réserve naturelle.

Les surfaces en granules de pneus doivent être régulièrement renouvelées car elles ne sont pas durables.

De nombreuses communes wallonnes ayant opté pour le remplacement du plastique par le liège ont fini par alerter les autorités bruxelloises. Celles-ci ont voté un budget de 10 millions d'euros destiné au remplacement avant la fin 2020 des 36 terrains de sport de la Région bruxelloise.

Le Centre sportif André Deridder devrait bénéficier dans ce cadre d'un subside de 400.000 €. Quelles sont les montants déjà engagés depuis 5 ans en faveur de ce centre sportif ?

Selon M. Hayette, il serait plus logique pour les citoyens que la gestion de ce dossier soit confiée à l'échevin des Travaux, également échevin des Sports, plutôt qu'à l'échevin chargé du département Facility Management.

Quoiqu'il ne puisse enrayer la pollution causée antérieurement par le plastique, le remplacement des granules par du liège permettra de freiner la dégradation du site du Kinsendael.

L'octroi du subside est tributaire d'une condition sur le bilinguisme des clubs, dont l'effet sera d'accroître la fréquentation des infrastructures.

La fréquentation a d'ailleurs plus que doublé depuis l'installation des terrains synthétiques, quoique le permis d'urbanisme délivré en 2016 ait stipulé qu' « une augmentation significative de la fréquentation des terrains et des nuisances sonores en découlant n'est pas prévue ».

De manière générale, la cohabitation entre usagers des terrains de sport et riverains est loin d'être toujours harmonieuse, car on observe le même phénomène à proximité des terrains de football du Centre André Deridder, du centre de football du Dieweg ou des terrains de hockey du Royal Racing Club.

M. Hayette invite M. l'Echevin des Sports à trouver une solution structurelle à ces problèmes de voisinage.

M. Hayette signale encore que le 16 septembre dernier, le Tribunal administratif du Bade-Wurtemberg a donné raison à des habitants de Fribourg-en-Brisgau, qui se plaignaient de nuisances analogues, et depuis lors, le club sportif local, qui a investi 76 millions d'euros dans un nouveau stade, n'est plus autorisé à organiser des matches le soir après 20h00 et le dimanche entre 13h00 et 15h00. La décision de cette juridiction allemande ne pourrait-elle pas faire jurisprudence ?

Quoi qu'il en soit, le groupe socialiste s'abstiendra sur ces deux points, car il ne veut pas pénaliser le quartier Kinsendael-Kriekenput en raison des choix hasardeux du Collège.

**M. l'Echevin Biermann** répond que la Région avait prévu auparavant des subsides destinés à doter Les Griottes de deux terrains synthétiques.

Quelques années plus tard, des études ont établi que les billes de caoutchouc utilisées dans les terrains synthétiques sont nuisibles pour l'environnement, et qu'elles sont donc inopportunes à proximité d'une zone Natura 2000. Elles pourraient peut-être avoir aussi un impact négatif sur la santé.

Ces considérations ont amené la Région à octroyer un subside pour remplacer les billes de caoutchouc par des billes de liège.

La matière des terrains de sport n'a pas d'incidence directe sur le taux de fréquentation des clubs.

Pour ce qui concerne la notion de bilinguisme évoquée par M. Hayette, M. l'Echevin Biermann précise que la Région a sollicité de la part de la commune une déclaration formelle selon laquelle celle-ci s'engage à garantir l'accès à ses infrastructures sportives à tous les clubs, qu'ils soient francophones ou néerlandophones, sans discrimination. Il ne s'agit donc pas d'imposer le bilinguisme aux clubs en tant que tels.

**M. Desmet** estime que le problème sanitaire et environnemental posé par les terrains synthétiques, qu'il avait lui-même soulevé lorsqu'il siégeait dans l'opposition, est à présent résolu.

**M. Cools** considère que M. Hayette a eu raison de souligner les nuisances subies par les riverains en raison d'une utilisation par moments excessive des installations des Griottes.

Mais ce dont le Conseil communal délibère à présent, ce n'est pas du mode de gestion des infrastructures sportives, mais de deux points bien précis : le remplacement des billes en plastique par des billes en liège grâce à des subsides régionaux et la demande régionale d'une déclaration communale exprimant l'engagement d'Uccle à respecter la loi et à refuser toute discrimination.

Le groupe Uccle en avant votera en faveur de ces deux points.

**M. l'Echevin Wyngaard** conteste les propos tenus par M. Hayette.

Le parking sauvage a été interdit sur la rue des Griottes. Des bollards ont été installés. Le trottoir a été élargi pour garantir la sécurité des enfants qui se rendent au stade. Le nombre de véhicules autorisés à stationner sur le site a été limité à 9. L'horaire des activités est désormais affiché à l'entrée du site et le club n'a pas le droit de le modifier en cours de semaine, afin de permettre aux riverains d'organiser leurs soirées et leurs week-ends comme ils le souhaitent. Les activités doivent s'achever avant 21h15 alors que pour d'autres sites uclois, la limite a été fixée à 22h00.

Des tests effectués par les services de Mme l'Echevine De Brouwer ont établi que la réserve du Kinsendael n'est pas contaminée. Toutefois, par mesure de précaution, la commune a décidé d'intervenir avec l'aide de la Région.

Une rencontre entre le club et les riverains a été organisée il y a quelques jours sous l'égide de la commune afin d'aplanir les griefs qui pourraient encore subsister.

Des solutions sont à l'étude pour réduire les nuisances sonores dues à la buvette.

Le Collège envisage le remplacement des souffleuses existantes par des souffleuses électriques, moins bruyantes, et a rappelé au personnel une série de précautions d'usage.